

Le secteur financier et la microfinance: quel partenariat ?

Ben Fayot

La convergence d'intérêts divers, apparemment contradictoires, peut faire naître le progrès. L'intérêt essentiel des pays en développement est de susciter des entreprises autochtones, petites et moyennes, d'inciter les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les fournisseurs de services divers à faire des bénéfices et des économies, à investir leur capital, à recourir à des prêts, à se protéger de l'usure et de la criminalité, à s'assurer contre toutes sortes de fléaux, à connaître le fonctionnement élémentaire d'un service financier... Car ces entreprises créent de l'emploi, de la valeur ajoutée et contribuent ainsi à l'amélioration du niveau de vie.

Le secteur financier, pour sa part, est à la recherche de nouveaux produits et de nouveaux clients. Il a vite compris qu'il ne faut pas seulement prêter aux riches, mais que les trois milliards de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à des services financiers sont une clientèle potentielle intéressante, bien que très pauvre.

Le Luxembourg a une politique de développement ambitieuse, tendant vers le 1% du PIB en matière d'aide au développement. Il a aussi un secteur financier prospère, appelé à se diversifier et à chercher de nouveaux créneaux. Ce secteur financier est à la recherche de profit tout court, bien sûr, tandis que la plupart des acteurs de la politique du développement – Etat et ONG – ne pensent qu'au profit social. Peut-on concilier les deux sortes de profit, sensi-

biliser les instituts financiers commerciaux à la politique de développement ? Peut-on, dans cette logique, par un coup de pouce de l'Etat, l'engager sur le terrain de la microfinance ? En particulier, peut-on, en privilégiant fiscalement des fonds d'investissement dont les capitaux sont utilisés pour des services financiers à des microentrepreneurs dans le monde, apporter une contribution à la politique du développement et au développement du secteur financier ?

Le Luxembourg a une politique de développement ambitieuse, tendant vers le 1% du PIB en matière d'aide au développement. Il a aussi un secteur financier prospère, appelé à se diversifier et à chercher de nouveaux créneaux.

Il semble bien qu'on puisse répondre par l'affirmative à toutes ces questions.

En effet, depuis quelques années, les instituts de la microfinance (IMF) s'engagent sur la voie du financement commercial. Comme je l'ai dit dans l'exposé des motifs de ma proposition de loi n° 5480, « la commercialisation est une des conditions essentielles pour stabiliser l'indépendance des IMF. Les garanties constituées par le biais des fonds d'investissement peuvent ainsi favo-

riser la sécurisation et la capitalisation des IMF et leur permettre d'innover, de développer de nouveaux produits financiers ou d'atteindre une nouvelle clientèle. »

L'exonération d'OPC (organismes de placement collectif) de la taxe d'abonnement, pour autant qu'ils s'adonnent exclusivement à l'investissement dans les institutions de microfinance, peut être une incitation sérieuse à l'industrie des fonds d'investissement de s'engager dans ce secteur.

Pour l'heure, selon une étude de l'ADA (Appui au développement autonome) de novembre 2003¹, deux fonds commerciaux² et un fonds social (ADA – Luxmint³), sponsorisé par le gouvernement luxembourgeois, sont domiciliés à Luxembourg.

Depuis quelque temps aussi ALFI, l'association luxembourgeoise des fonds d'investissement, travaille sur le sujet à travers son groupe de travail SRI (socially responsible investment). Les 17 et 18 octobre 2005 aura lieu la Luxembourg Microfinance Week – Capital Markets – European Dialogue – Rural Finance. On s'y demandera s'il y a là un créneau pour la place financière, et une étude sera présentée sur le savoir-faire de cette place en matière de création et de domiciliation de fonds d'investissement pour la microfinance.

De l'autre côté, Luxmint, créé par ADA avec l'aide du gouvernement, entend faciliter l'accès des IMF au marché des capitaux.

Tout cela se passe en 2005, faut-il le rappeler, dans le cadre de l'année de l'ONU de la microfinance pour laquelle a été créé le UNCDF (United Nations Capital Development Fund).

On constate encore que les ONG luxembourgeoises sont actives sur ce terrain. Le CITIM (Centre d'information Tiers Monde) vient de sortir un coffre « microfinance » à l'intention des enseignants et des élèves.

D'autre part, il apparaît que la microfinance, diversement développée sur tous les continents⁴, n'est pas un outil miracle qui permettrait de faire des bonds spectaculaires au développement. Elle suscite autant de problèmes qu'elle n'en résout. Elle n'est pas la panacée qui pourrait rendre obsolètes tous les autres

instruments de la politique de développement. Surtout elle ne rend pas superflu l'engagement des coopérateurs et des structures de solidarité mises en place.

Dans l'ouverture de la microfinance à la commercialisation va se poser la question des décisions stratégiques à prendre : quelle sorte de partenariat va s'engager entre la politique du développement et l'industrie financière ? Qui va dominer ce partenariat ? Va-t-on pouvoir déterminer les objectifs du développement en fonction des besoins des habitants ou devra-t-on tenir compte des intérêts des investisseurs commerciaux ?

Si l'Etat consent à exonérer les fonds d'investissement de la taxe d'abonnement, ils devront fournir un retour en terme de politique du développement qu'il faudra définir de façon précise.

Se pose aussi la question de l'expertise à acquérir. L'expérience acquise depuis une dizaine d'années sur des terrains très

différents sur tous les continents révèle que les IMF nécessitent une approche prudente, une analyse sérieuse préalable, un suivi rigoureux sur le terrain, à effectuer avec les personnes cibles.

Malgré toutes ces interrogations, nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver dans une approche de partenariat public-privé une collaboration profitable du secteur financier avec la politique de développement.

¹ International Investment Funds. Mobilising Investors towards Microfinance

² Une SICAV Dexia BlueOrchard Microcredit Fund de la Dexia-Bil et un Fonds commun de placement responsAbility Global Microfinance Fund, sponsorisé par la Swiss Bank

³ Luxmint : Luxembourg Microbanking Intermediary Scheme

⁴ Voir p.ex. « Overview of the Outreach and Financial Performance of Microfinance Institution in Africa », étude d'avril 2005 sur www.mixmarket.org

Colloque international : « Le grand pillage » 14 - 15 octobre 2005

Vendredi, 14 octobre 2005

Lieu : CCRN, salle A22

14.00 h Paroles de bienvenue de Mme Octavie Modert, Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

14.30 h Paroles de bienvenue de M. Paul Helming, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Les Commissions gouvernementales

15.00 h Table ronde présidée par Anne Webber, Director Central Registry of Information on Looted Cultural Property 1933-1945, co-chair Commission for Looted Art in Europe (CLAE)

Sujet : Le travail des commissions – attentes, résultats, déceptions

L'exposition

Lieu : Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, 14 rue du Saint-Esprit

18.00 h Visite publique de l'exposition

20.00 h Conférence publique

Christian Delage, Institut d'Histoire du Temps présent, Paris

À propos de 'Monsieur Klein' (Joseph Losey, 1976) : Les spoliations, sujet cinématographique

Samedi, 15 octobre 2005

Lieu : CCRN, salle A22

Le national-socialisme et l'art : les spoliations

09.30 h Hector Feliciano, New York

Paris 1940-44. Un paradis pour les voleurs

09.50 h M. Jean-Pierre Legendre, Metz

Le rôle du « Generaltreuhänder » en Lorraine et au Luxembourg

10.30 h Isabelle Bardiès, Musées de la Cour d'Or, Metz

Edmund Hausen, conservateur et spoliateur

10.50 h Marie-Paule Jungblut, Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg

Le Landesmuseum à Luxembourg et la collection Reiffers, 1940-1948

Recherches sur la provenance et restitutions : deux sujets à part ?

14.00 h Thomas Kline, avocat, Washington D. C.

Le cadre juridique de la restitution des biens spoliés en Europe et aux États-Unis

14.20 h Christian Bernet, avocat, Munich

La problématique du droit des restitutions en Allemagne

14.40 h Prof. Henrik Hanstein, vice-président EFA

Recherches sur la provenance d'œuvres d'art dans les maisons de vente

15.00 h Clemens Toussaint

Comment trouver 1000 toiles ? Les problèmes de la recherche par les victimes

15.20 h Dr. Katja Terlau, Cologne

Recherches sur la provenance d'œuvres d'art au Wallraf-Richartz-Museum, Cologne

16.00 h Dr. Ute Haug, Hamburger Kunsthalle

Recherches sur la provenance d'œuvres d'art dans les musées d'Allemagne, perspectives futures

16.20 h Tessa Friederike Rosebrock, Berlin

Les musées de Strasbourg 1940-1944



MUSÉE d'HISTOIRE de la VILLE de LUXEMBOURG
14, rue du Saint-Esprit
L-2090 Luxembourg
TEL (+352) 47 96 45 00
FAX (+352) 47 17 07
musee@vdl.lu
www.musee-hist.lu